

**Compte-rendu du Conseil municipal
du 15 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAÏLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Gérard CODRON, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO (arrivée à 18h45), M. Yann LE BRETON (arrivé à 18h50), M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD.

Absents excusés : Mme Gisèle HAYS, Mme Marina ROHEL, M. Valentin GUILLOT, M. Cyril COUE, M. Bruno GILLET

Pouvoirs : Mme Gisèle HAYS à Mme Viviane OLIVEUX, Mme Marina ROHEL à M. Guénaël ROBIN, M. Valentin GUILLOT à Mme Sabrina THOMAZO, M. Cyril COUE à M. Christophe DANO, Mme Delphine GUILLO à Mme Florence LE CORFF-BROWN

Date de convocation : 5 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : M. Christophe DANO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le groupe de la majorité propose de soumettre au vote une motion. Monsieur le Maire remet aux membres du Conseil municipal un exemplaire de cette motion qui sera traité en fin de réunion.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégations au Maire – Décisions prises
2. Dénomination rue salle de gymnastique et salle multisports
3. Concertation zonage ENR (Énergies renouvelables)
4. Fixation du montant du loyer local au pôle santé
5. Cession de terrain à M. et Mme Perrot Georges au Clos St Jean
6. Travaux aménagement rue de Rennes (rond-point, liaison douce et effacement de réseaux)
7. Travaux aménagement rue de Vannes (liaison douce)
8. Travaux d'assainissement rue des Genêts
9. Travaux escaliers extérieur de la Mairie
10. Travaux aménagement du bâtiment 2 rue de Rennes (ex Skipper)
11. Convention de passage de réseaux ENEDIS sur les parcelles cadastrées YV 448 – 565 à Kérivo
12. Décision modificative
13. Rapport GRDF
14. Rapport production centrale photovoltaïque salle de la Lande
15. Vidéosurveillance
16. Questions diverses

1. Délégation au Maire – Décisions prises

- Opération 205 – Travaux dans le cimetière
 - Maillard Jean-Paul : Travaux maçonnerie pour agrandissement portail du cimetière : 4 500 € HT
 - Grignon Gilbert : Façonnage portail coulissant entrée du cimetière : 4 757.10 € HT
- Opération 166 – Bâtiments communaux travaux
 - Ateliers de l'Oust : Placage muret et plots béton du lavoir : 5 900 € HT

Votants : 21

Adopté à l'unanimité

2. Dénomination rue de la salle de gymnastique et la salle multisports

N° 2024 04 01

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la rue permettant d'accéder à la salle de gymnastique et la salle multisports ne possède pas d'appellation. Il convient donc de dénommer cette rue. Il a été évoqué en bureau municipal : rue des Olympiades.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal deux propositions de noms de rue :

- rue des Olympiades
- rue de Pierre de Coubertin.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par

- 19 voix pour la rue des Olympiades
- 2 voix pour la rue de Coubertin

- Décide de nommer cette rue « rue des Olympiades.

Votants : 21

Adopté à l'unanimité

3. Concertation zonage ENR (Energies renouvelables)

N° 2024 04 02

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération en date du 11 décembre 2023 par laquelle une proposition cartographique des zones réservées aux Énergies Renouvelables a été déterminée. Depuis cette délibération, une concertation avec la population a été instituée du 8 au 30 avril 2024 conformément à la réglementation. Cette concertation est publiée sur le site internet de la commune.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

4. Fixation du montant du loyer local au pôle santé

N° 2024 04 03

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une praticienne est à la recherche d'un local. 2 locaux médicaux sont actuellement disponibles au Pôle Santé.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de louer le local 220 € mensuellement, pendant un an, (au lieu de 440 €) (comme cela a déjà été réalisé en 2022) puisqu'elle n'a besoin que d'un cabinet et que le local en compte 2.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de fixer le montant du loyer.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Fixe à 220 € le loyer mensuel pendant un an et 440 € à partir de la seconde année,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Votants : 21
Adopté à l'unanimité

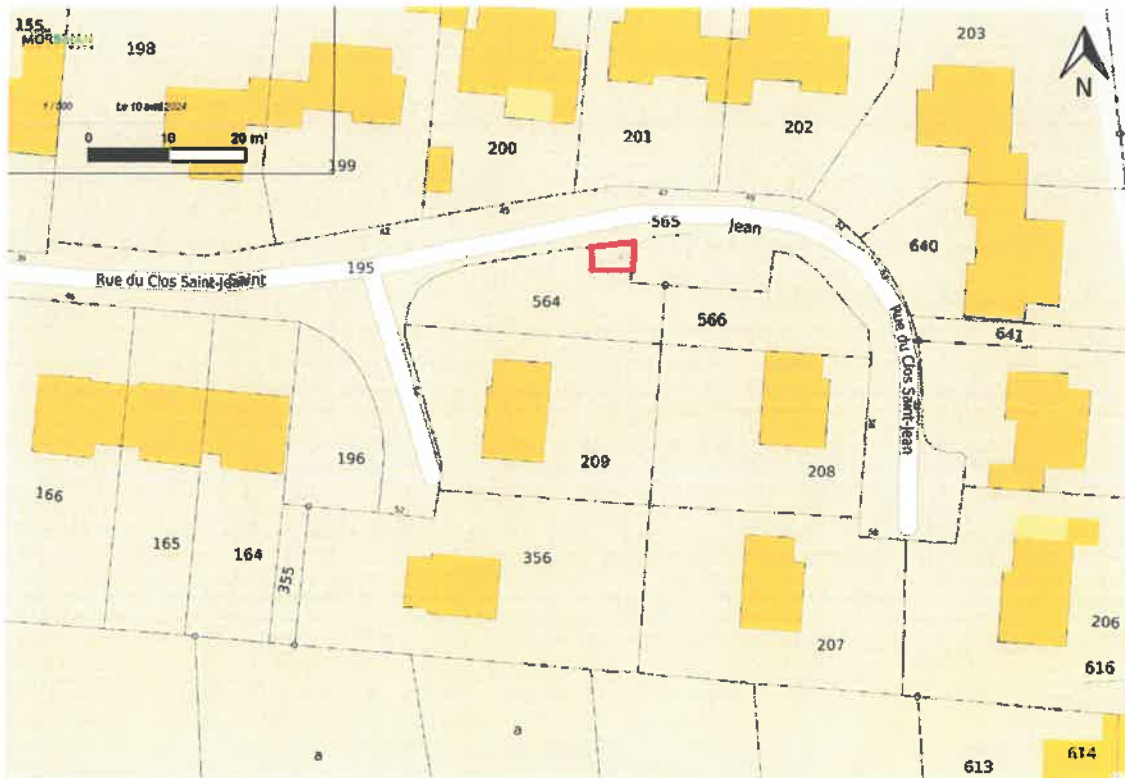
5. Cession de terrain à M. et Mme PARROT Georges au Clos St Jean

N° 2024 04 04

(Arrivée de Mme Delphine GUILLO)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que M. et Mme Georges PARROT se sont portés acquéreurs de la parcelle cadastrée ZH 565 d'une contenance de 15 m², située rue du Clos Saint Jean. Le prix de cession proposé est de 48 € le m².

Le service des Domaines a émis un avis favorable à cette cession par avis du 21/03/2024.



Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de vendre la parcelle ZH 565 au prix de 48 € le m². Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise la cession de cette parcelle ZH 565 au prix de 48 € le m²,
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Votants : 21
Adopté à l'unanimité

6. Travaux aménagement rue de Rennes

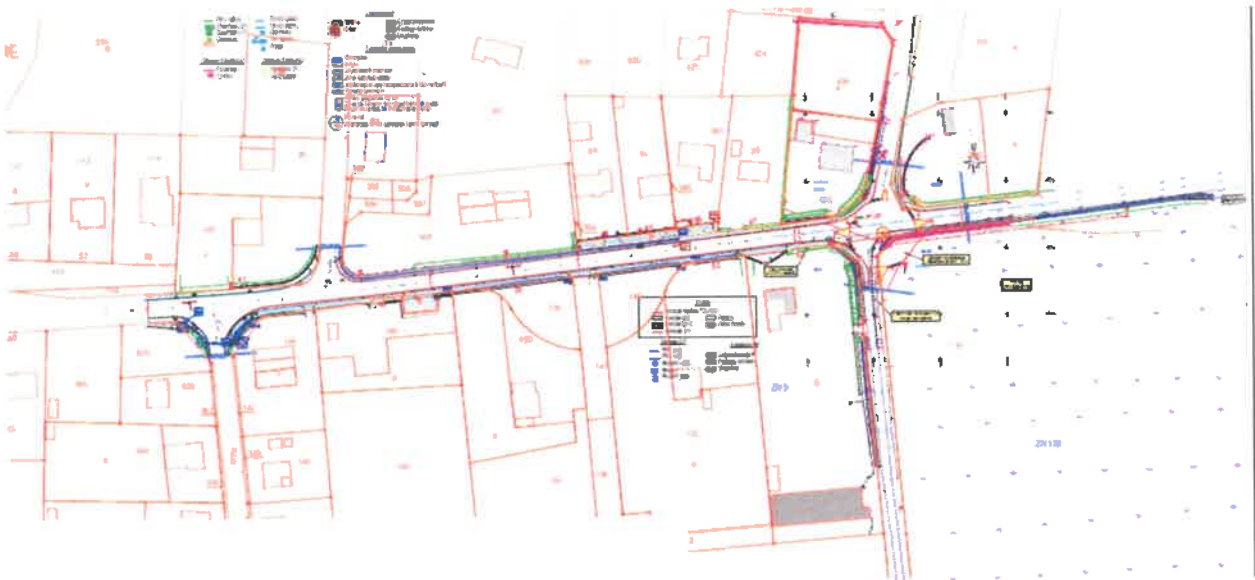
N° 2024 04 05

(Arrivée de M. Yann LE BRETON)

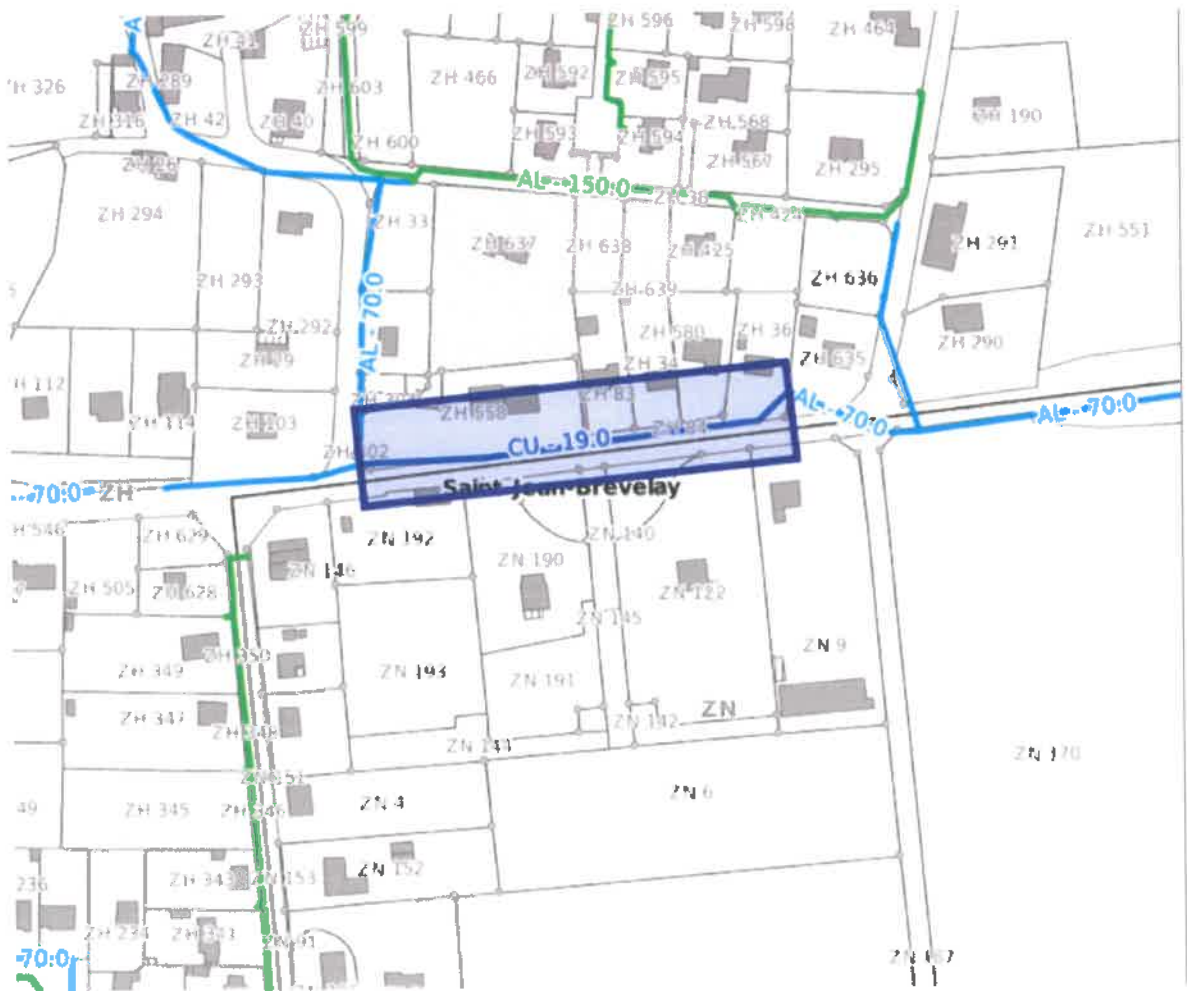
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commission travaux s'est réunie pour travailler sur le projet d'aménagement de la rue de Rennes. Monsieur Serge Liziard, maître d'œuvre, a établi un plan d'aménagement du giratoire et d'une liaison douce et le chiffrage des travaux. Morbihan Énergies a réalisé l'étude d'effacement de réseaux pour ces zones de travaux.

Plan des travaux d'aménagement du rond-point et de la liaison douce

Plan d'effacement des réseaux



Zone à la charge de la commune :



Votants : 22
Adopté à l'unanimité

7. Travaux aménagement rue de Vannes

N° 2024 04 06

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commission travaux s'est réunie pour travailler sur le projet d'aménagement rue de Vannes. Monsieur Serge Lizard, maître d'œuvre, a établi un plan d'aménagement du giratoire et d'une liaison douce et le chiffrage des travaux. Morbihan Énergies a réalisé l'étude d'effacement de réseaux pour ces zones de travaux (à noter que les modifications demandées par la commission ne figurent pas sur le plan ci-dessus. Nouveau plan en attente).

Plan d'aménagement :



Plan d'effacement des réseaux :



en bleu : présence réseau électrique aérien

Les travaux sont estimés à :

- Effacement des réseaux : 52 670 € TTC
- Travaux d'aménagement : 323 220 € HT (Estimation sommaire)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se positionner sur ces travaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de ne pas effacer les réseaux dans la rue de Vannes
- Décide de lancer une consultation pour ces travaux.

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

8. Travaux d'assainissement rue des Genêts

N° 2024 04 07

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que la commission en charge des travaux d'assainissement s'est réunie et a étudié les propositions de travaux présentés par Monsieur Serge Liziard, maître d'œuvre. Il est prévu les travaux suivants :

- Rue des Genêts : réhabilitation du réseau EU sur 130 m (remplacement de réseau amianté) et reprise de 23 branchements pour la plupart inexistantes : 140 130 € HT
- Rue des Garennes : extension du réseau EU sur 50 m : 21 985 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- De lancer les travaux d'assainissement
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

9. Travaux escaliers extérieur de la Mairie

N° 2024 04 08

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commission travaux a travaillé sur le projet d'escalier extérieur de la Mairie présenté par le maître d'œuvre BRC.

Le coût des travaux est estimé à 27 110 € HT.

Ces travaux comprennent l'ouverture d'une porte extérieure et l'aménagement de l'escalier.



Les travaux sont estimés à 100 823 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide,

- De lancer ces travaux d'aménagement,
- De solliciter des financements auprès de l'État, du Département,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

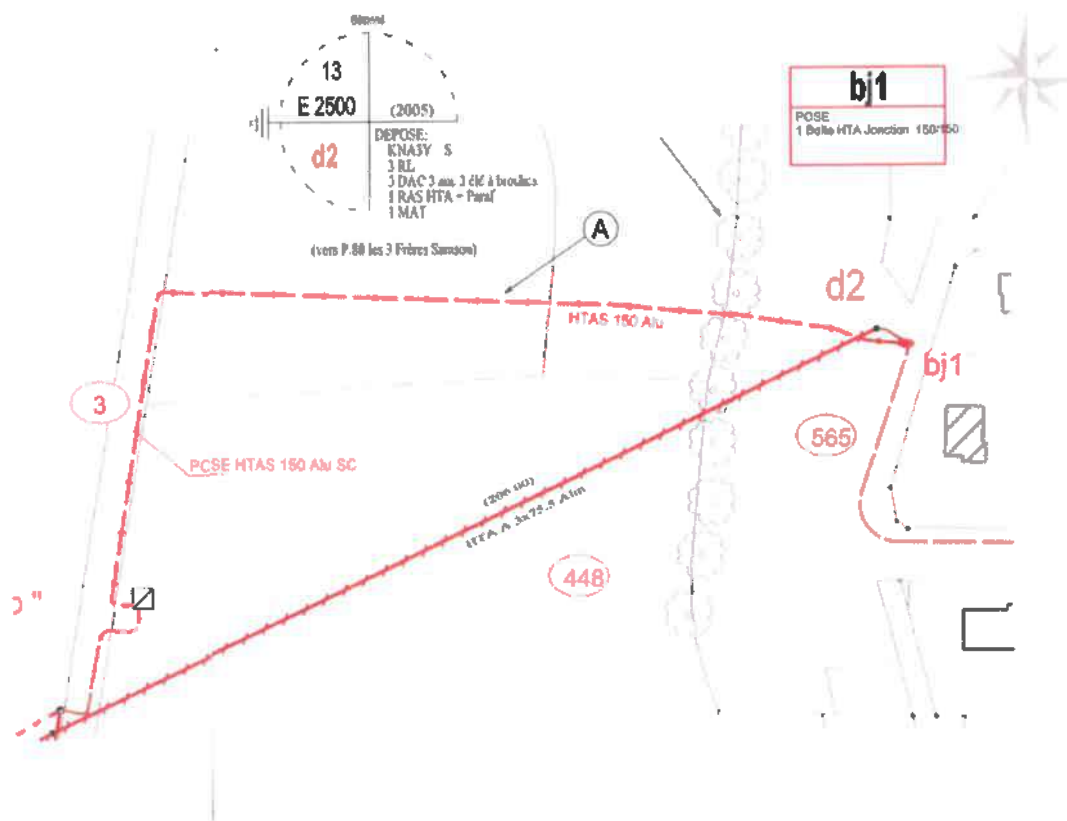
Votants : 22

Adopté à l'unanimité

11. Convention de passage des réseaux ENEDIS sur les parcelles cadastrées YV 448 - 565

N° 2024 04 10

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de signer une convention de servitude avec Enedis pour la présence d'une canalisation souterraine sur les parcelles cadastrées YV 448 – 565.



Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces relatives à cette convention.

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

12. Décision modificative

N° 2024 04 11

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de revoir des inscriptions budgétaires comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	194 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	194 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	194 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	194 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	194 000,00 €	0,00 €
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	194 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	194 000,00 €
D-2188-166 : BATIMENTS COMMUNAUX -GROSSES REP	144,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	144,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-222 : REHABILITATION ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	0,00 €	144,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	144,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	144,00 €	144,00 €	194 000,00 €	194 000,00 €
Total Général		-194 000,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,
- D'autoriser ces virements de crédits.

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

13. Rapport GRDF

N° 2024 04 12

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport GRDF concernant les consommations de gaz dans les bâtiments communaux.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport

Votants : 22

Adopté à l'unanimité

14. Rapport production centrale photovoltaïque

N° 2024 04 13

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les rapports de production de la centrale photovoltaïque de la salle de la Lande pour les années 2022 et 2023.

	Année 1	Année 2
Date début :	28 mars 2022	28 mars 2023
Date fin :	27 mars 2023	27 mars 2024
Vente d'électricité		
Production d'électricité sur la période (kWh)	35 599	32 811
Production revendue (kWh)	35 599	32 811
Tarif achat électricité (EUR HT/kWh)	0,1089 €	0,1119 €
Recette revente (EUR HT)	3 876,73 €	3 670,57 €
Recette totale vente d'électricité	+3 876,73 €	+3 670,57 €
Exploitation		Période 2
Renouvellement onduleurs (EUR HT)	-242,00 €	-242,00 €
Frais d'utilisation du réseau (EUR HT)	-34,07 €	-35,77 €
Assurances (EUR HT)	-220,32 €	-220,32 €
Maintenance (EUR HT)	-93,75 €	-702,00 €
Abonnement à la plateforme de supervision (EUR HT)	-33,67 €	-33,67 €
Communication de la supervision (EUR HT)	-57,08 €	-40,80 €
Frais de gestion (EUR HT)	-775,35 €	-734,11 €
Total Exploitation	-1 456,24 €	-2 008,67 €
Amortissement		
Amortissement de l'installation (EUR HT)	-1 304,81 €	-1 304,81 €
Amortissement de la subvention (EUR HT)	+0,00 €	+0,00 €
Résultat		
Résultat net	+1 116,69 €	+357,09 €
Part reversée à la collectivité	+557,84 €	+178,54 €

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

15. Vidéosurveillance

Monsieur Eric Nouaille présente l'estimation financière produite par Morbihan Énergies pour la mise en place de la vidéosurveillance. Il n'est pas donné suite dans l'immédiat à ce dossier.

16. Questions diverses

- Local Eureden (ex Cécab) : ce local a été proposé à l'Association Brévelais Matériel. Ceux-ci souhaitent l'occuper pour y entreposer une partie de leur matériel dans un même lieu. Ils occuperont 2 travées du local.

- Départ Catherine Le Gaillard : Catherine partira à la retraite au 1^{er} juin 2024. Son remplacement est proposé à 2 agents de la collectivité qui sont actuellement à temps partiel.

- PLUi : des réunions sont en cours avec le cabinet en charge de l'étude et le service urbanisme de Centre Morbihan Communauté. Il est demandé de maintenir un espace aux abords de la salle de la Lande pour étendre les équipements communaux, pour la construction éventuelle d'une salle des fêtes.

Club canin : Un club canin dont le siège est actuellement basé à Grand-Champ a pris contact avec la commune recherchant un terrain pour pratiquer leur activité de l'éducation canine. Un terrain leur est proposé à Kerfrolo situé en contrebas de la salle de gymnastique en cours de construction. Ce terrain convient à l'activité. Le club transférera son siège à Saint Jean Brévelay si l'activité s'installe.

Motion présentée par le groupe de la majorité

N° 2024 04 14

Le Conseil municipal étudie la motion présentée par la majorité.

Après discussion, Monsieur le maire soumet au vote du Conseil municipal cette motion.
Après un vote à mains levées, **la motion est adoptée à 19 voix pour et 3 voix contre.**

(La motion est annexée à la présente délibération).

Votants : 22

Pour : 19

Contre : 3

Marie-Annick Thébaud quitte la séance à 21 h 05.

- Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal le fonctionnement d'un bassin d'orage.


- Le clip « 119 Glenn Hoel » : ce clip a été réalisé par l'association Glenn Hoel enfants maltraités et a été tourné dans les établissements scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le maire,



Le secrétaire de séance,



Motion présentée par le groupe de la majorité

Le Conseil municipal de Saint Jean Brévelay réuni le 15 avril 2024,

Considérant :

- a) Le Président d'une Communauté de communes doit veiller à l'équilibre territorial, il doit garantir un égal accès aux services à tous les habitants.

- b) Lors de la création de Centre Morbihan Communauté en 2017, les 3 communautés sont entrées avec l'engagement de réaliser tous les projets inscrits dans les PPI (Plans Pluriannuels d'Investissements) de chacune d'elles.

Les projets figurant dans les PPI de chaque collectivité sont financés par les ressources apportées par la collectivité concernée lors de la fusion. Il était donc convenu que les ressources apportées par chacune d'elles serviraient à financer des projets sur le territoire de la collectivité concernée. Les ressources apportées lors de la fusion doivent donc être utilisées sur le territoire qui les a apportées.

Les projets du PPI de Locminé Communauté ont tous été réalisés à l'exception de la voie de contournement Sud. Le rapport de la Chambre régionale des comptes rappelle que les communes de cette collectivité ont bénéficié entre 2017 et 2021 de 1,2 M€ de fonds de concours. Ces versements n'étaient pas dans leur PPI.

Trois projets du PPI de Saint Jean Communauté n'ont pas été réalisés : la construction d'une école de musique, la construction d'une voie parallèle à la RN 24 (500 000€ inscrits au PPI), la réhabilitation du manoir de Lemay à Guéhenno (1 500 000€ inscrits au PPI).

Les projets correspondant aux sommes inscrites de 500 000€ et de 1 500 000€ n'ayant pas été réalisés (et le manoir de Lemay ayant été vendu environ 200 000€). Le montant apporté à CMC par Saint Jean Communauté et non investi sur son territoire est donc de 2,2 M€.

- c) L'école de musique inscrite au PPI de Saint Jean Communauté n'est pas réalisée. L'étude demandée en 2019 aux services de CMC par son Président visant à savoir où implanter l'école de musique figurant au PPI de Saint Jean communauté a confirmé que le lieu le plus approprié était Saint Jean Brévelay. Cette étude montrait également qu'aucun habitant de Saint Jean Brévelay ni de Plumelec ne fréquentait l'école de musique de Locminé.
- d) Le déficit de l'école de musique de Locminé est supporté par CMC. Chaque commune participe donc au financement du déficit, qui est de 253 000€ pour 2023. La part de Saint Jean Brévelay est d'environ 10% (sur la base de la population) c'est-à-dire 25 300€ par an pour un service qui ne bénéficie à aucun Brévelais.
- e) Le compte rendu de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de 2017 indique, concernant l'accès à la piscine des scolaires ainsi que les transports scolaires, que les montants des transferts doivent être revus périodiquement et au moins tous les 5 ans. Ces montants n'ont toujours pas été revus depuis 2017. Le prix d'entrée à la piscine pour les scolaires n'est pas le même pour toutes les communes. Celles de Saint Jean Communauté payent plus cher que celles de Locminé communauté. Une des communes de CMC ne paye rien pour ses scolaires !

- **Demande** que le Président garantisse à tous un égal accès aux services proposés par CMC.
- **Demande** que le Président garantisse un égal traitement de toutes les communes de CMC.
- **Demande** que les 2,2 M€ correspondant au montant des projets inscrits au PPI de Saint Jean communauté mais non réalisés reviennent aux habitants des communes qui les ont apportés c'est-à-dire à celles de Saint Jean communauté. Ce retour pourrait se faire sous forme de fonds de concours aux communes (aides financières pour leurs projets).
- **Demande** que l'école de musique inscrite au PPI de Saint Jean Communauté soit construite dans la commune la plus appropriée.
- **Demande** à ne plus participer au financement du déficit de l'école de musique de Locminé puisqu'aucun Brévelais ne bénéficie de ce service. Et demande donc à être remboursé de sa contribution (25 300€ pour 2023).
- **Demande** que le prix d'entrée à la piscine pour les scolaires soit le même pour toutes les communes de CMC.
- **Demande** à ne plus payer l'accès à la piscine de Locminé pour les scolaires de Saint Jean Brévelay tant qu'une commune de l'EPCI ne paye rien.
- **Demande** à ne plus payer pour les transports scolaires tant que la CLECT n'aura pas effectué une nouvelle estimation des montants à verser par chaque commune.

La présente motion sera transmise au Président de Centre Morbihan Communauté ainsi qu'à Monsieur le Préfet.